

Commune de Plonéour-Lanvern

Département du Finistère



PLAN LOCAL D'URBANISME

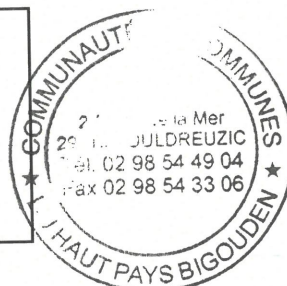
Révision


4_2- Règlement graphique

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Communautaire de la
Communauté de
Communes du Haut Pays
Bigouden du 05/03/2026

La Présidente

Josiane Kerloch





Zones Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à vocation dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUil : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 1AUL : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivou)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 At : STECAL destiné au développement d'un espace à vocation culturelle
 Ad2 : Secteur de Gouern Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'agricoles d'exploitation agricole peut être autorisée

Préscription
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
 Linaire de protection des rez-de-chaussée commerciaux

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 Arbre
 Haie ou talus à préserver
 Site naturel ou paysager à protéger
 Zone humide

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 Petit patrimoine
 Bâti intéressant
 Bâti remarquable

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 Cours d'eau

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 Liasion douce existante à conserver
 Liasion douce à créer

Autre information
 Zone de protection au titre de l'archéologie


N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	136
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement espace bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	4726
11	Elargissement de voie	Commune	236
12	Passage piéton	Commune	268
13	Elargissement de voie	Commune	974
14	Stationnement paysagé	Commune	1497
15	Espace public	Commune	780
16	Bassin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voie	Commune	166
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110



Plan local d'urbanisme
règlement graphique



Planche 1 (échelle 1/5000)



Zone Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersées sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, ou économique des terres agricoles
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUid : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 1AUL : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivoa)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de Saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 At : STECAL destiné au développement d'un espace à vocation culturelle
 Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

Préscription
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
 Linière de protection des rez-de-chaussée commerciaux

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 Arbre
 Haie ou talus à préserver
 Site naturel ou paysager à protéger
 Zone humide

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 Cours d'eau

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 Liasion douce existante à conserver
 Liasion douce à créer

Autre information
 Zone de protection au titre de l'archéologie

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 Petit patrimoine
 Bâti intéressant
 Bâti remarquable

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47226
11	Elargissement de voie	Commune	248
12	Préajustement de voie	Commune	968
13	Elargissement de voie	Commune	974
14	Stationnement paysag	Commune	1497
15	Espace public	Commune	780
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voie	Commune	288
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110



Plan local d'urbanisme
 règlement graphique

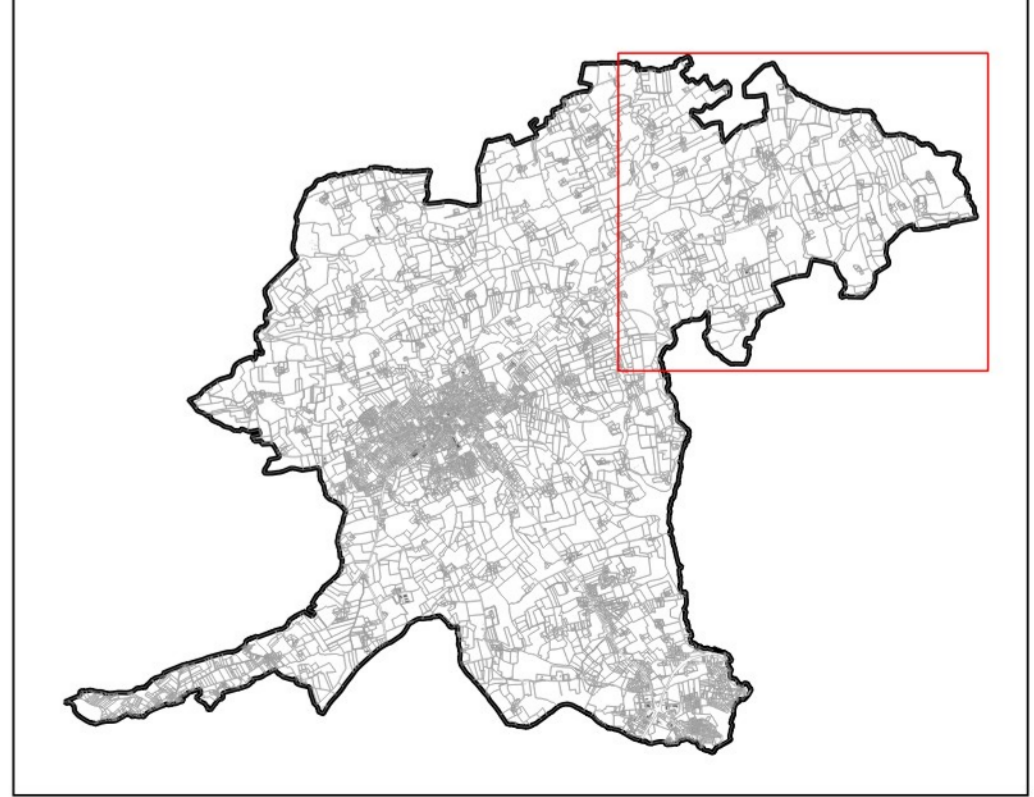
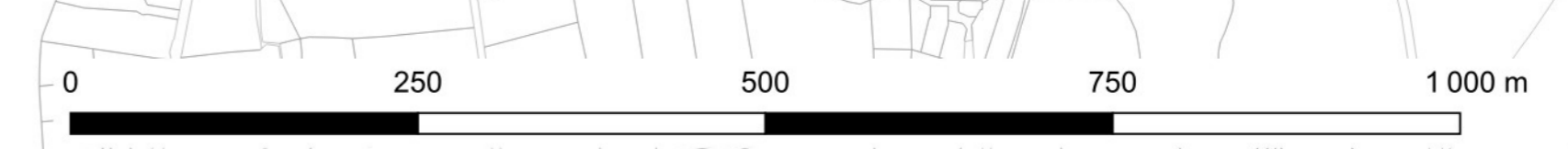



Planche 2 (échelle 1/5000)



Approuvé le 01/02/2022
 révisions allégées n°2 et modification n°1 approuvées le 05/03/2026



Zones Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUil : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 1AUL : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivosa)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 At : STECAL destiné au développement d'un espace à vocation culturelle
 Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (Classe 3)
 Ah : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

Précription
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
 Linière de protection des rez-de-chaussée commerciaux

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 Arbre
 Haie ou talus à préserver
 Site naturel ou paysager à protéger
 Zone humide

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 Petit patrimoine
 Bâti intéressant
 Bâti remarquable

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et/ou bill communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liaison douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47226
11	Elargissement de voie	Commune	246
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voie	Commune	974
14	Stationnement payant	Commune	1497
15	Espace public	Commune	780
16	Bassin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voie	Commune	118
24	Haie en valeur de la chapelle	Commune	110

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 Liaison douce existante à conserver
 Liaison douce à créer

Autre information
 Zone de protection au titre de l'archéologie

Commune de
PLONEOUR LANVERN
 Krouzheñ ar Vro Vigaudenn

Plan local d'urbanisme
 règlement graphique

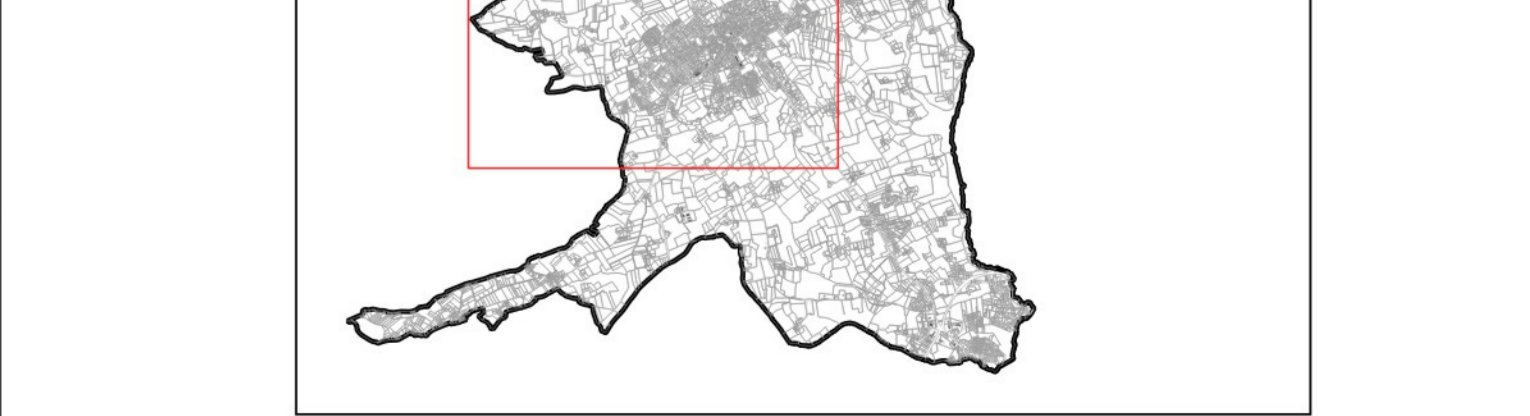
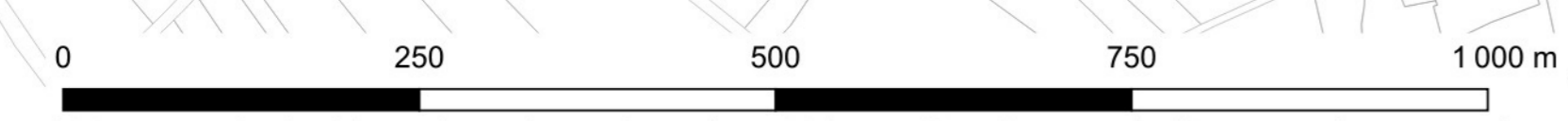



Planche 3 (échelle 1/5000)

Approuvé le 01/02/2022
 révisions allégées n°2 et modification n°1 approuvées le 05/03/2026





Zones Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée.
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat.
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersées sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com.
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu.
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu.
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat.
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial.
 1AUil : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services.
 2AUil : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs.
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat.
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services.

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales.
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang, Langivou).
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping.

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite.
 At : STECAL destiné au développement d'un espace à vocation culturelle.
 Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat.
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3).
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacités d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions.
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée.

Préscription
 * Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
 Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme.
 Emplacement réservé.
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale.
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation.
 Linière de protection des rez-de-chaussée commerciaux.

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 Arbre.
 Haie ou talus à préserver.
 Site naturel ou paysager à protéger.
 Zone humide.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 Cours d'eau.
 Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme.
 Liasion douce existante à conserver.
 Liasion douce à créer.

Autre information
 Zone de protection au titre de l'archéologie.

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 Petit patrimoine.
 Bâtiment intéressant.
 Bâtiment remarquable.

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et/ou bill communal	Commune	1174
07	Espace de stationnement	Commune	432
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47726
11	Elargissement de voirie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voirie	Commune	974
14	Stationnement paysagé	Commune	1497
15	Espace public	Commune	780
16	Bassin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Haie en valeur de la chapelle	Commune	110



Plan local d'urbanisme
 règlement graphique

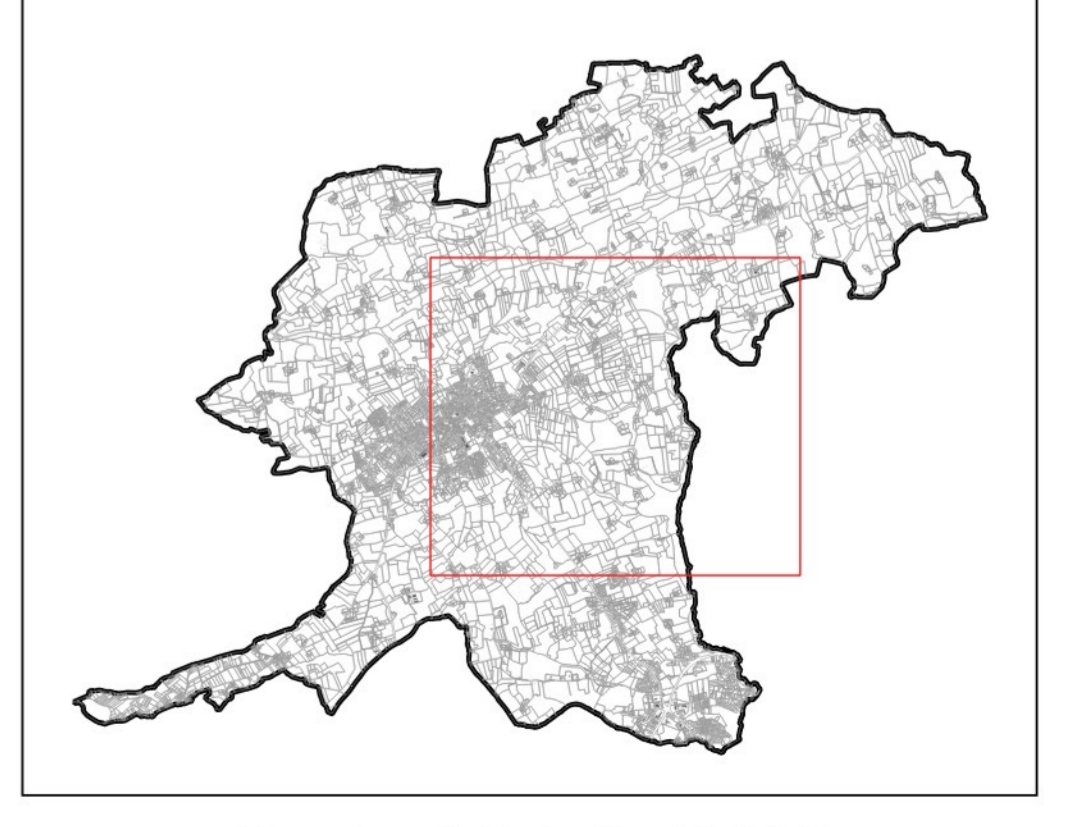
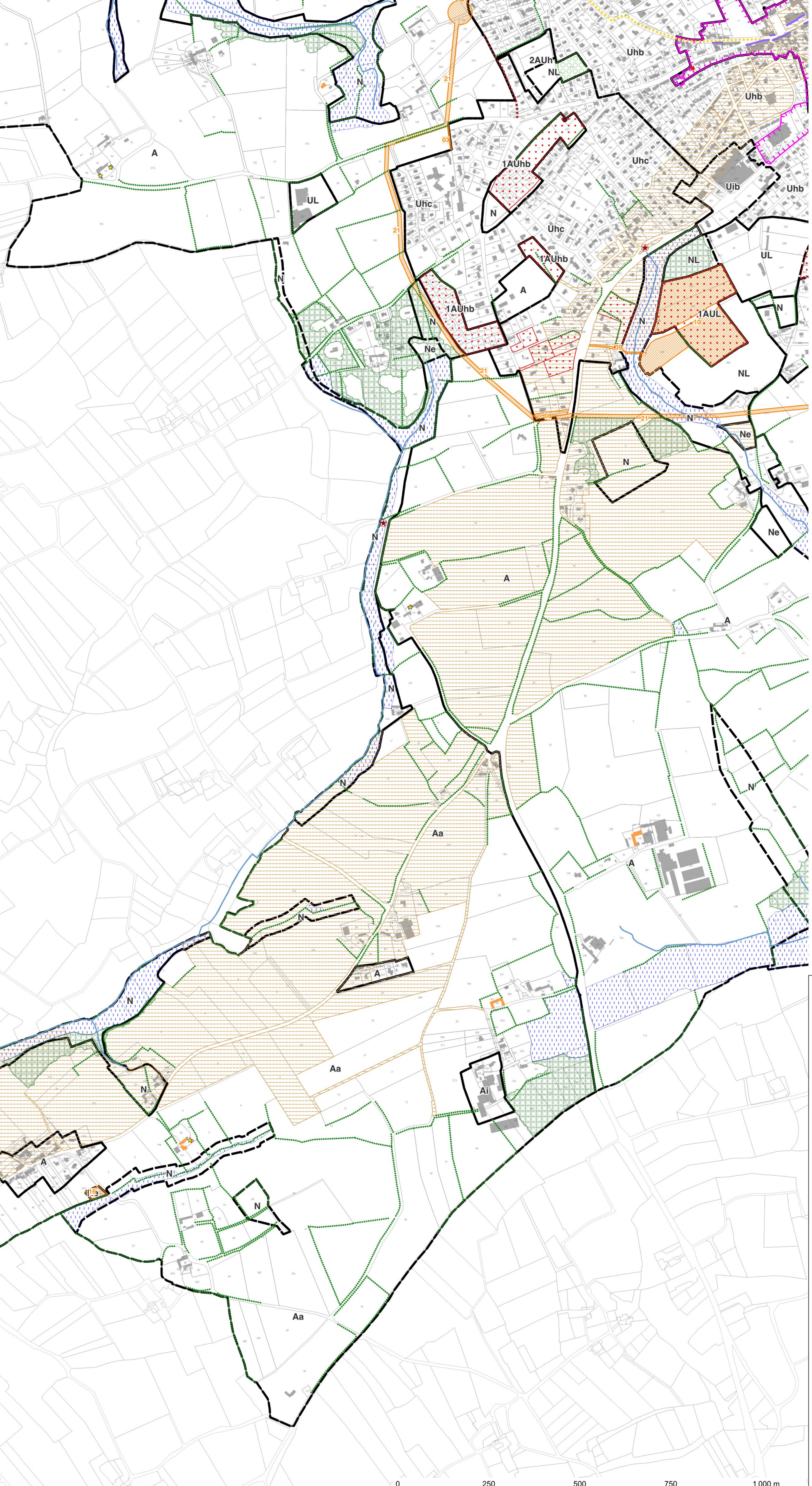
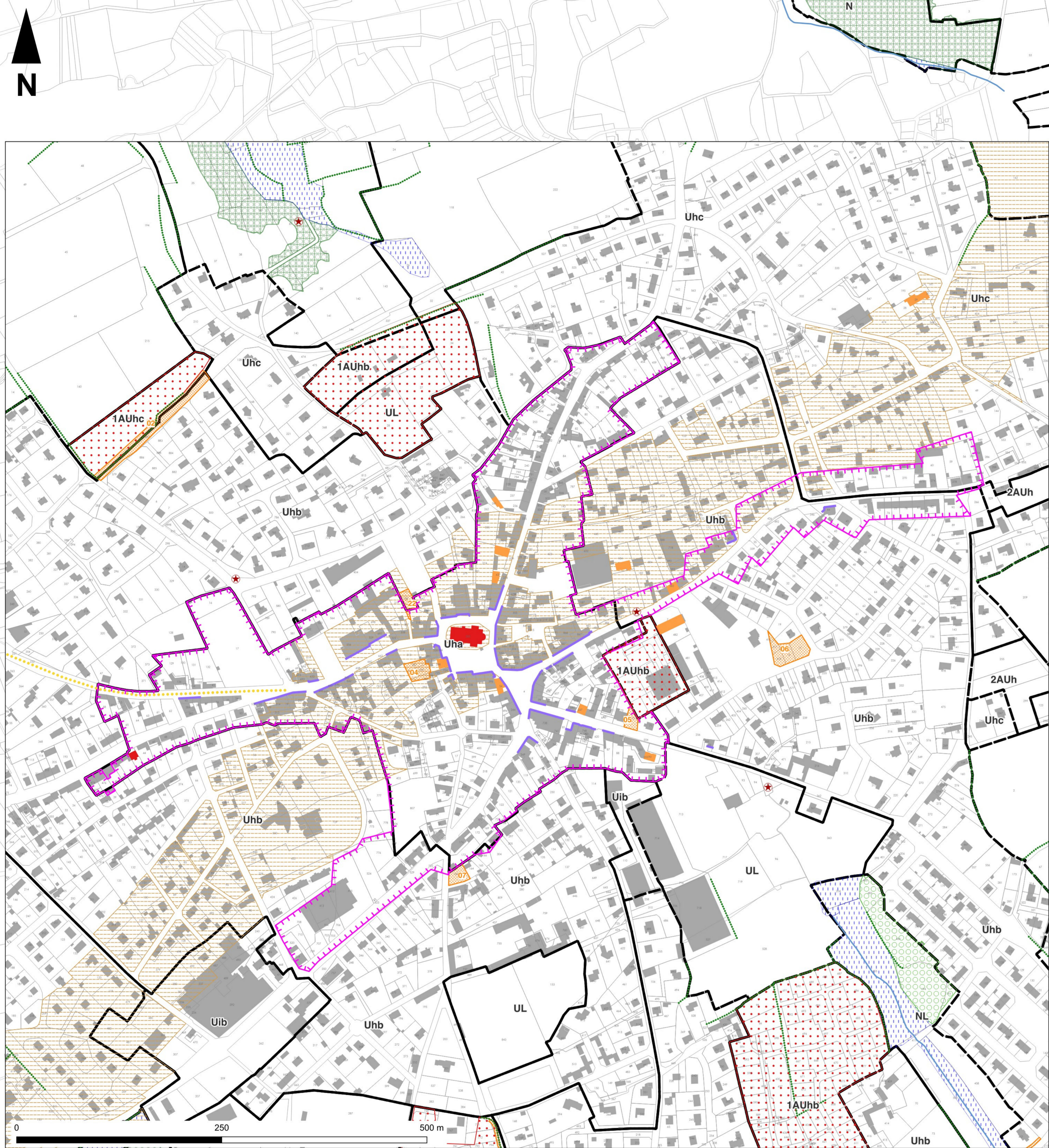


Planche 4 (échelle 1/5000)





Zone Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée.
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat.
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com.
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, ou économique des terres agricoles.
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu.
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat.
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial.
 1AUid : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services.
 1AUL : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs.
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat.
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services.

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales.
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivra).
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping.

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'ancien site de Saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite.
 Ai : STECAL destiné au développement d'un espace à vocation culturelle.
 A2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat.
 A3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3).
 Ah : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions.
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée.

Préscription
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
 Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme.
 Emplacement réservé.
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale.
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation.
 Linéaire de protection des rez-de-chaussée commerciaux.

Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)
 Petit patrimoine.
 Bâti intéressant.
 Bâti remarquable.

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 Arbre.
 Haie ou talus à préserver.
 Site naturel ou paysager à protéger.
 Zone humide.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 Cours d'eau.

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 Liaison douce existante à conserver.
 Liaison douce à créer.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	156
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et abri communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liaison (boue)	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47226
11	Elargissement de voirie	Commune	268
12	Préajustement de voirie	Commune	268
13	Elargissement de voirie	Commune	974
14	Stationnement paysagé	Commune	1497
15	Espace public	Commune	780
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	268
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	187
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40567
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110

Approuvé le 01/02/2022
 révisions allégées n°2 et modification n°1 approuvées le 05/03/2026



Plan local d'urbanisme
 règlement graphique

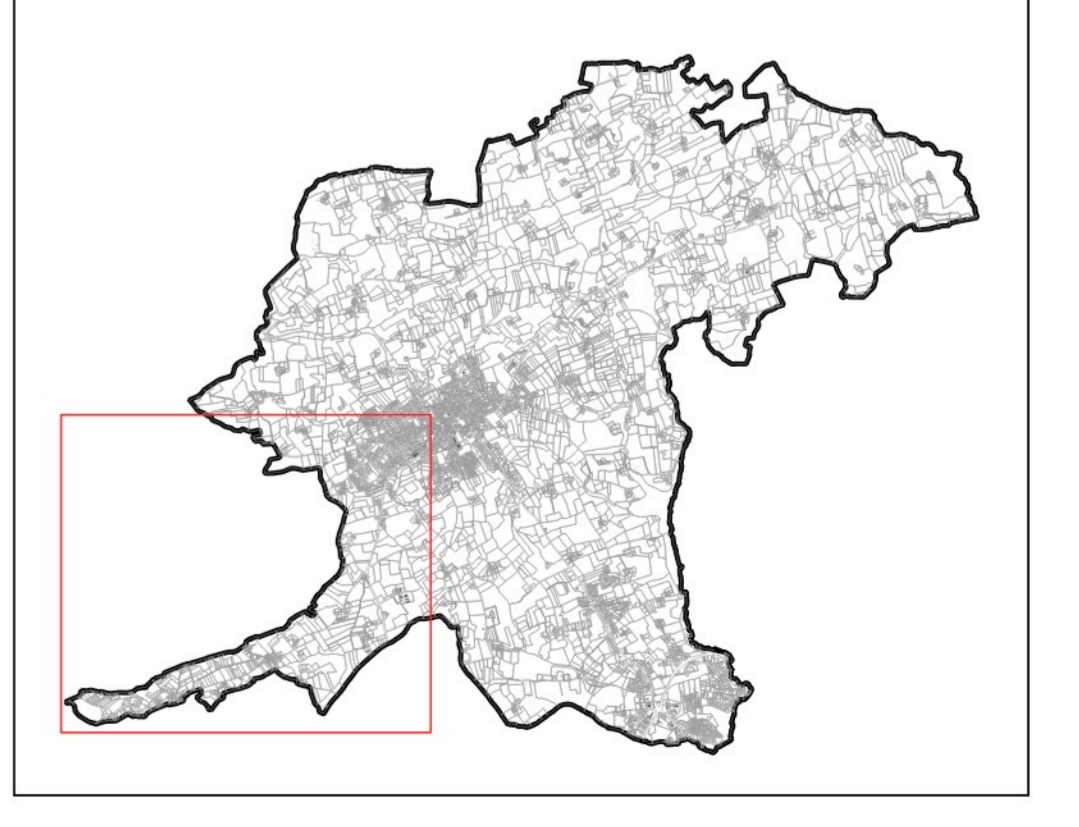



Planche 5 (échelle 1/5000)



Zone Urbaines (U) :
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'habitat dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitation à vocation décentralisée
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

Zones à urbaniser (AU) :
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial
 1AUid : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services
 1AUL : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
 2AUib : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

Zones naturelles (N) :
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivoc)
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire nature de camping

Zones agricoles (A) :
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ai : STECAL destiné au développement d'un espace à vocation culturelle
 Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions
 Al : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

Préscription
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
 Espace boisé classé au titre de L113-1 du code de l'urbanisme
 Emplacement réservé
 Périmètre de diversité et de centralité commerciale
 Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
 Linière de protection des rez-de-chaussée commerciaux

Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)
 Arbre
 Haie ou talus à préserver
 Site naturel ou paysager à protéger
 Zone humide

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme
 Cours d'eau

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 Liasion douce existante à conserver
 Liasion douce à créer

Autre information
 Zone de protection au titre de l'archéologie

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et abri communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47226
11	Elargissement de voie	Commune	268
12	Préajage piéton	Commune	268
13	Elargissement de voie	Commune	974
14	Stationnement paysagé	Commune	1497
15	Espace public	Commune	780
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voie	Commune	198
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voie	Commune	187
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40567
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110



Plan local d'urbanisme
 règlement graphique

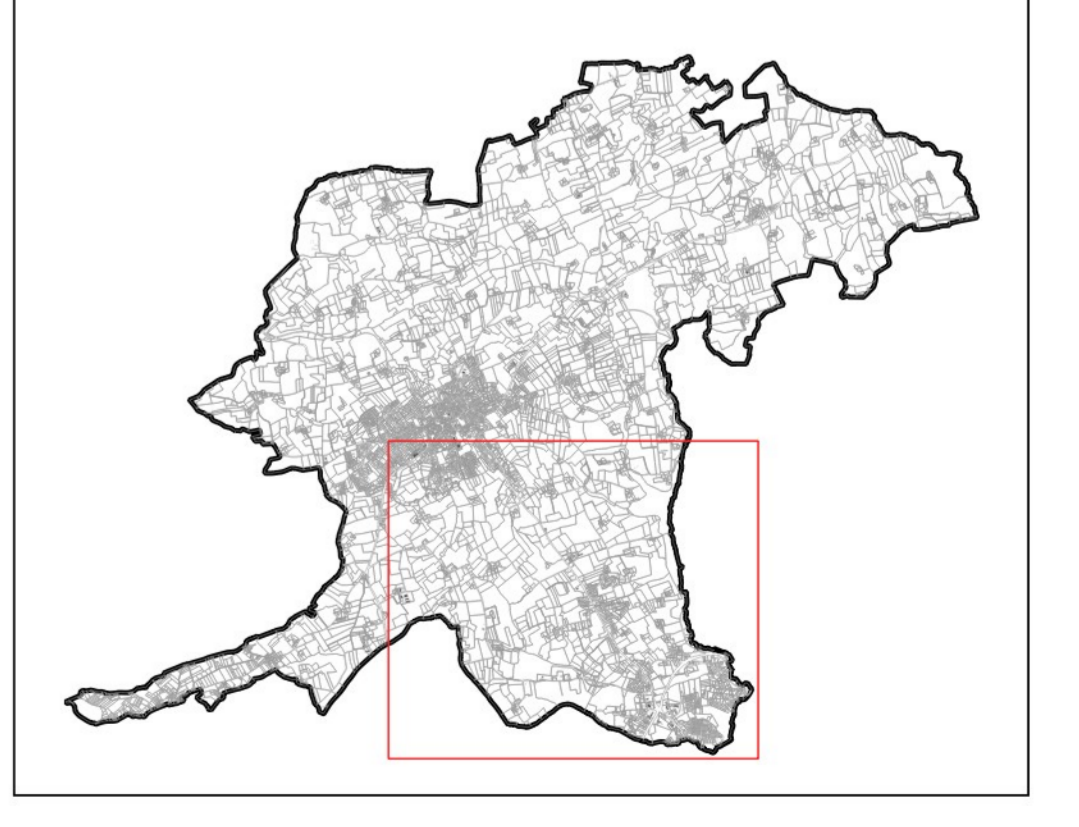


Planche 6 (échelle 1/5000)